

Quelles sont les aides dont vous pouvez bénéficier ?

	Anah <i>(en fonction des revenus)</i>	Grand Belfort <i>(en fonction des revenus)</i>	<b>D'autres aides peuvent être mobilisables en fonction des dossiers</b>  <i>(Conseil départemental du Territoire de Belfort, CAF, MSA, CARSAT, caisses de retraite, etc.)</i>
<b>Travaux d'économies d'énergies</b>	<b>35 à 50 %</b> <i>+ une prime « Habiter Mieux » d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 € (si gain énergétique d'au moins 25%)</i>	<b>15% plafonné à 1 000 ou 2 000 € par logement</b> en fonction du gain énergétique	
<b>Travaux d'adaptation</b>	<b>35 à 50%</b>	<b>15% plafonné à 750 € par logement</b>	
<b>Travaux lourds (insalubrité, grande dégradation)</b>	<b>50 %</b>	X	

Les aides sont calculées sur le montant des travaux HT et des plafonds sont appliqués.

**Exemple d'un logement rénové**

<b>Coût des travaux (dépenses TTC) :</b> - VMC : 2 203 € - Isolation extérieure : 7 217 € - Chauffage : 6 420 € - Autres travaux : 2 310 € ○ <b>Total des travaux : 18 150 €</b>	<b>Aides financières obtenues :</b> - Anah : 8 557 € - Aide « Habiter Mieux » : 1 711 € - Grand Belfort : 1 500 € - Conseil départemental : 500 € - Caisse de retraite : 3 000 € ○ <b>Total des subventions : 15 268 €</b>	<b>Les subventions représentent 84% du coût des travaux.</b>  <b>Le gain énergétique est de 26,12%.</b>
---	--	---